

# Loi travail : Nuit debout dépose une motion de censure

6 juillet 2016

Suite à l'annonce de Manuel Valls d'un deuxième recours à l'article 49.3 pour faire adopter le projet de loi travail, Nuit debout a confié une motion de censure citoyenne à André Chassaigne, député (Parti communiste) du Puy-de-Dôme, mardi 5 juillet.

M. Chassaigne, « *s'est engagé à faire circuler la motion citoyenne parmi le groupe PC, Frondeurs PS, Europe Ecologie Les Verts pour qu'elle soit présentée [ce mercredi 6 juillet] à l'Assemblée Nationale* », indique Nuit debout, qui estime que « *la lecture d'une motion de censure citoyenne à l'Assemblée Nationale serait un moment politique et symbolique puissant* »

La Constitution prévoit que l'Assemblée nationale peut s'opposer à la décision du gouvernement en déposant, dans les vingt-quatre heures qui suivent le recours au 49.3, une motion de censure qui doit être signée par au moins un dixième des membres de l'Assemblée, soit cinquante-huit députés.

► **Source :** [Nuit debout](#)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Brèves](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Loi-travail-Nuit-debout-depose-une-motion-de-censure>